



WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT

Appel externe à candidature pour l'octroi d'un mandat individuel de directeur-président à pourvoir à la Haute Ecole Charlemagne, mandat prenant cours le 1^{er} février 2021

Le présent appel est lancé conformément aux dispositions du décret fixant l'organisation de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles du 21 février 2019 et du règlement du Conseil WBE relatif à l'organisation des élections et au processus de désignation des directeurs et du directeur-président des Hautes Ecoles organisées par WBE du 16 juillet 2020.

Il vise le mandat individuel de directeur-président à pourvoir à la Haute Ecole Charlemagne à dater du 1^{er} février 2021.

Conformément à l'article 15 du décret relatif aux charges et emplois des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française du 25 juillet 1996 et à la nature interne de l'appel à candidature décidée par le Conseil d'administration du 26 août 2020 conformément à l'article 19 al. 2 du décret fixant l'organisation de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles du 21 février 2019, un candidat **doit être membre du personnel d'une Haute Ecole organisées et subventionnées de la Communauté française et doit satisfaire à l'une des conditions suivantes :**

1° soit être nommé, ou engagé à titre définitif, dans une ou plusieurs fonctions suivantes : maître-assistant, chargé de cours, chef de travaux, professeur, chef de bureau d'études ;

2° soit être nommé ou engagé à titre définitif comme membre du personnel administratif de niveau 1.

Le mandat du directeur-président est d'une durée de cinq ans renouvelable.

Le directeur-président peut exercer une charge d'enseignement.

Le directeur-président peut être amené à se déplacer dans plusieurs implantations de la Haute Ecole où il exerce ses fonctions.

Le profil de fonction du directeur-président est consultable sur le site de la Haute Ecole Charlemagne <https://www.hech.be/fr/actualites/election-dun-directeur-president> , sur Moodle (intranet accessible aux membres du personnel de la Haute Ecole Charlemagne) et est affiché aux valves des secrétariats du siège social et de toutes les implantations.

Les autres critères et éléments qui peuvent être pris en considération constitutifs de la procédure interne de désignation peuvent être consultés sur Moodle et affiché aux valves des secrétariats du siège social et de toutes les implantations.

La charte relative aux règles de communication est consultable https://www.hech.be/sites/default/files/media/2020-10/Charte_comm_wbe.pdf

Le siège de la Commission électorale est établi au 6 rue des Rivageois à 4000 Liège.

Présidente de la Commission électorale : Caroline GILLOT ;

Secrétaire de la Commission électorale : Noémie CREVECOEUR ;

Contact : secr.presidence@hech.be.

1. Comment introduire sa candidature ?

A peine de nullité, les candidats doivent adresser leur candidature dans la forme et le délai fixés par le présent appel, c'est-à-dire à **partir du 9 novembre 2020 jusqu'au 23 novembre 2020 inclus** :

- **Par mail et par envoi recommandé** (la date du cachet de la poste faisant foi) auprès de :

La Commission électorale de la Haute Ecole Charlemagne
A l'att. de la Présidente, Madame Caroline Gillot
rue des Rivageois 6
4000 LIEGE

Adresse mail : secr.presidence@hech.be

OU

- **Par mail et déposée contre accusé de réception** auprès de :

La Présidente de la Commission électorale, Madame Caroline Gillot
rue des Rivageois 6
4000 LIEGE
(Lundi, mardi, jeudi de 7h à 15h30 et le mercredi de 10h à 15h00)

Adresse mail : secr.presidence@hech.be

2. Quels sont les documents à introduire ?

A peine de nullité, la candidature doit contenir les documents suivants :

- l'annexe 1 : l'acte de candidature ;
- l'annexe 2 : états de service ;
- un curriculum vitae ;
- un projet stratégique quinquennal qui intègre, notamment, une vision à cinq ans du développement de la Haute Ecole, les éléments repris dans le profil de fonction et la motivation du candidat à se présenter à la fonction de directeur-président.

3. Examen des candidatures, proposition des candidats et désignation du directeur-président

Le nom des postulants sera affiché dans la Haute Ecole le 24 novembre 2020.

Les candidats sont élus par scrutin, à bulletin secret. Chaque électeur dispose d'une voix. Les procurations sont interdites.

Sont électeurs tous les membres du personnel de la Haute Ecole. Seuls sont pris en considération les membres du personnel qui prestent au minimum un dixième d'un horaire complet au sein de la Haute Ecole à la date de clôture des listes électorales. Est considéré comme membre du personnel tout membre du personnel statutaire, ou toute personne qui dispose d'un lien contractuel avec la Haute Ecole durant chacune des trois années académiques qui précèdent la date de clôture des listes électorales.

Les élections se font selon le système basé sur le scrutin à un tour. Le scrutin n'est valable que si la majorité des électeurs ont pris part au vote.

Le directeur-président est désigné par WBE qui le choisit sur une liste issue du vote de l'ensemble des membres du personnel de la Haute Ecole, parmi les trois premiers candidats.

A l'issue des élections, le Conseil WBE, ou une commission qu'il crée à cet effet, peut entendre les candidats issus du scrutin avant de prendre sa décision.

Cette liste est adressée par le directeur-président, ou à défaut par le vice-directeur-président, en fonction à WBE, au plus tard le premier jour ouvrable qui suit son établissement.

Acte de candidature au mandat de directeur-président à pourvoir
à la Haute Ecole Charlemagne organisée par Wallonie-Bruxelles Enseignement,
mandat prenant cours le 1^{er} février 2021.

Annexe 1 : ACTE DE CANDIDATURE

FICHE SIGNALETIQUE

NOM :
PRENOM :
Sexe : M / F Date de naissance : Nationalité :
ADRESSE: N°
CODE POSTAL : LOCALITE :
TELEPHONE : GSM :
E-MAIL :

TITRE(S) DE CAPACITE DU CANDIDAT :

Dénomination exacte et complète	Date de délivrance	Etablissement

Date :

Signature :

Candidature au mandat de directeur-président à pourvoir
à la Haute Ecole Charlemagne organisée par Wallonie-Bruxelles Enseignement,
mandat prenant cours le 1^{er} février 2021.

Annexe 2 : ETATS DE SERVICE

Nom et prénom :

Haute Ecole (dénomination complète)	Fonction exacte (1)	A titre TDD TDI Déf. AUTRES	Cours à conférer (personnel enseignant)/nature de la fonction (personnel administratif)	Nombre d'heures hebdomadaires par fonction ou volume de la charge	Dates de début de la prestation	Dates de fin de prestation

(1) - indiquer la fonction : professeur, chargé de cours, maître assistant, attaché, ...

Fait à, le

(Signature précédée de la mention manuscrite « certifié sur l'honneur sincère et véritable »)